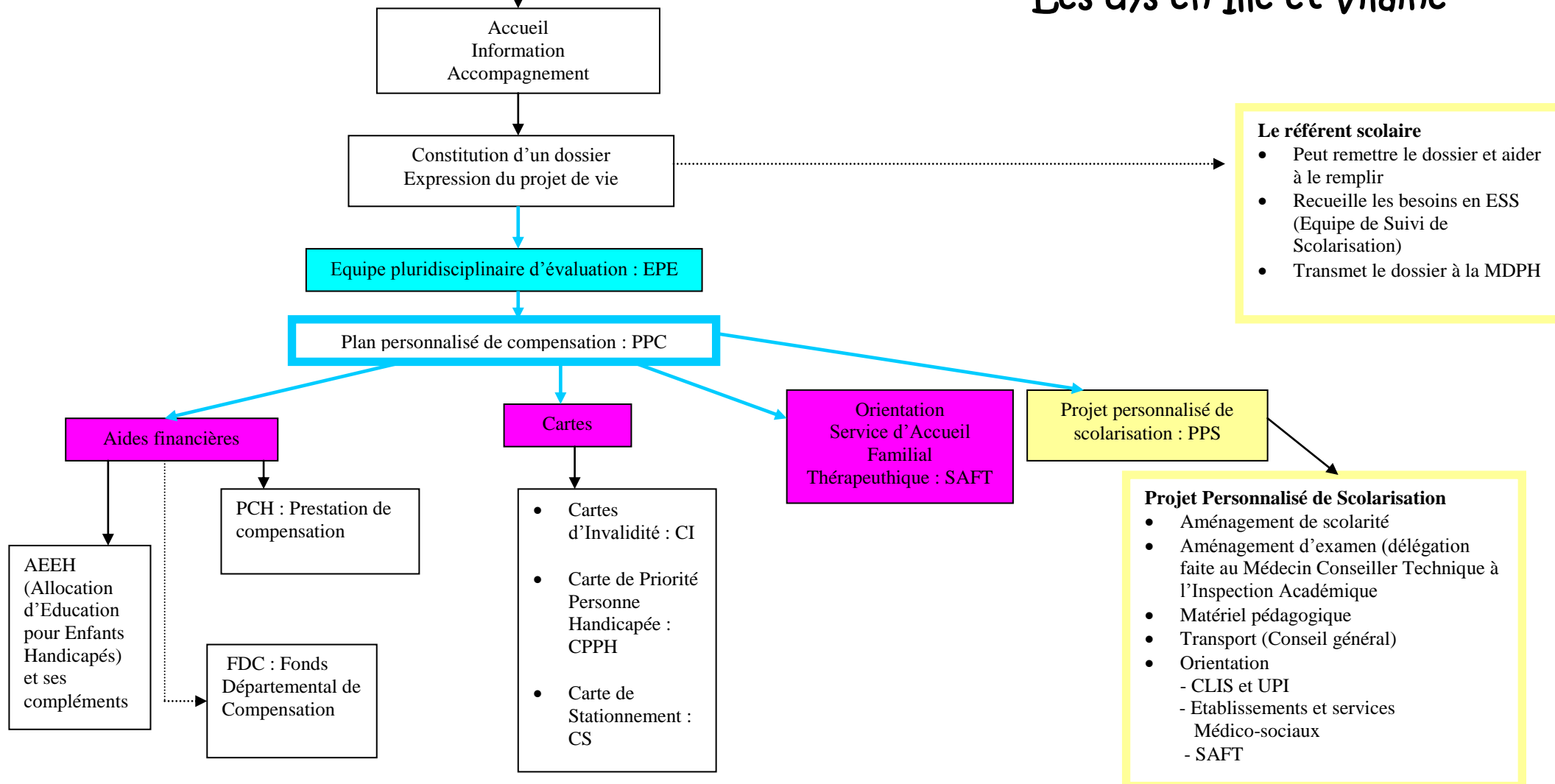




Les dys en Ille et Vilaine



Le Plan Personnalisé de Compensation est proposé à la personne handicapée et éventuellement rediscuté avec elle puis validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).